

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 11 décembre 2014

sous la Présidence de Monsieur Cédric MILLIQUET

Préavis 25-2014 Achat parcelle n° 11
Chemin du Pré-de-la-Tour 8 et 9 à Pully
Crédit demandé CHF 3'254'400.00

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 25-2014 du 27 octobre 2014,
vu le rapport de la commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir la parcelle n° 11, sis chemin du Pré-de-la-Tour 8 et 9 à Pully pour le prix de CHF 3'200'000.00 ainsi que les frais de notariat s'y rapportant estimés à CHF 54'400.00 ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 3'254'400.00 destiné au financement de cette acquisition et de prélever ce montant sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. de comptabiliser cette acquisition à l'actif du bilan, sous le patrimoine administratif ;
4. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de cette dépense par annuité égale sur trente ans au maximum.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully
Le président

La secrétaire


Cédric MILLIQUET




Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 12 décembre 2014